



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 novembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 34 jusqu'à la question n° 49 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (de la question n° 4 à la question n° 13 incluse et à compter de la question n° 22), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 4), Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 34), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 6), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 14), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 34), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 12), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 12), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 26), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Dominique SCHAUSS.

Absents :

M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme EL YASSA (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 23), M. LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 25 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme EL YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 23), Mme Elsa MAILLOT à M. Thibaut BIZE (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Philippe GONON à Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 25 incluse).

OBJET : 34 - Convention de partenariat relative aux jetons FreePass

Convention de partenariat relative aux jetons FreePass

Rapporteur : M. POULIN, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 5	31/10/2018	Favorable unanime

Afin de dynamiser les activités du centre-ville, la Ville propose des partenariats aux commerçants pour améliorer l'accessibilité de leurs clients en voiture ou en transport public. Ce partenariat prend la forme de jetons FreePass, qui peuvent être utilisés par les bénéficiaires pour acquitter leur stationnement dans les parkings publics ou sur les places de stationnement réglementées sur voirie, ou encore pour leurs trajets en transports en commun sur le réseau Ginko.

Les jetons FreePass pourront être utilisés par les bénéficiaires soit pour acquitter le stationnement dans les parkings publics ou sur les places de stationnement réglementées sur voirie, soit pour financer tout ou partie de leurs tickets de transport en commun.

Les jetons FreePass sont fabriqués par la Ville qui les met en circulation via son gestionnaire de parking, lequel procède à la facturation des jetons aux associations commerçantes et aux partenaires signataires de ladite convention.

Un jeton FreePass équivaut à 1 heure de stationnement dans les parcs publics de stationnement et sur les places de stationnement réglementées sur voirie, sur la plage payante 9 h - 19 h, sauf en zone CHRONO où un FreePass permet 45 minutes de stationnement.

De même, les jetons FreePass peuvent être acceptés en agence, sur un distributeur automatique de titres ou à bord du réseau de transports en commun GINKO pour l'achat d'un ticket «unitaire» ou d'une carte 10 voyages.

L'association peut acheter directement les jetons FreePass auprès du gestionnaire de parkings (accueil du parking Marché Beaux-Arts). Le prix de vente du jeton FreePass est défini par délibération tarifaire chaque année par le Conseil Municipal.

L'association se charge de redistribuer les FreePass aux commerçants partenaires de l'opération.

La présente convention prend effet à compter de la signature de chacune des parties pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 5 ans.

M. FOUSSERET et Mme ZEHAFF, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat relative aux jetons FreePass.

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 NOV. 2018



Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Dard.

Danielle DARD.

